

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Florence Bettschart-Narbel et
consorts – Pour une politique ambitieuse d'orientation scolaire et professionnelle
(21_POS_42)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 1^{er} novembre 2024. Présents : Mmes Florence Bettschart-Narbel, Eliane Desarzens (en remplacement de Carine Carvalho), Elodie Golaz Grilli, Claude Nicole Grin, Laure Jatton, Sylvie Pittet Blanchette (présidente), Aliette Rey-Marion, Muriel Thalmann (en remplacement d'Aude Billard). MM. Vincent Bonvin, John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Jacques-André Haury, Vincent Keller, Marc Morandi.

Représentants du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) : MM. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat, Chef du DEF, Lionel Eperon, Directeur général, Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

M. Frédéric Ischy, secrétaire suppléant de la commission a pris les notes de séances.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DEF concède qu'établir un rapport sur les métiers d'avenir ne se montre pas aisé. Il n'existe pas d'observatoire très organisé des nouveaux métiers. Surtout, la gamme existante des métiers tend à perdurer. Il n'apparaît ainsi pas véritablement de nouveaux métiers. Ces derniers ne font qu'évoluer constamment, plus ou moins rapidement, en fonction des demandes du marché et du développement des technologies. Par exemple, le nouvel apprentissage de poseur·euse de panneaux solaires s'appuie sur des compétences qui se retrouvent chez les électricien·ne·s et les couvreurs·euses. Le métier de poseur·euse de panneaux solaires repose sur des activités et connaissances connues et ne relève dès lors pas à proprement parler d'une nouvelle profession. A ce titre, les formations évoluent plus que les métiers eux-mêmes. Par exemple, le déploiement progressif de l'éducation numérique à l'école conduit à envisager à terme la suppression d'une première année d'apprentissage destinée prioritairement à une mise à niveau des connaissances dans le domaine numérique. Dans un contexte en perpétuel mouvement, les milieux économiques sont sensibilisés à l'importance de formations professionnelles les plus larges possible, complétées par des formations spécialisées, pas l'inverse.

Quant à la valorisation de la formation professionnelle, elle fait l'objet de multiples actions de l'Etat. A titre d'exemple, le salon MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, technique) vise à promouvoir les métiers techniques, en particulier chez les jeunes filles. Une étude d'Alp ICT¹ sur les corrélations entre besoins des entreprises et offre de formations dans les métiers du numérique² démontre que les formations actuelles répondent aux besoins mais que le nombre de

¹ <https://alpict.ch>

² <https://etudenumerique.ch>

personnes formées dans ces métiers s'avère insuffisant. Un plan de développement des formations considérées a ainsi été élaboré, notamment dans les écoles professionnelles et celle de Payerne en particulier. Enfin, le projet de la Maison des métiers cherche de même à promouvoir la formation professionnelle/les métiers techniques chez les jeunes mais aussi chez les adultes en reconversion professionnelle et les personnes migrantes.

Le directeur général de la DGEP précise que, s'agissant de la demande du postulat relatif à un site internet dédié à l'orientation scolaire et professionnelle, le site en question existe³. Il propose des capsules vidéo, des témoignages et une palette d'informations accessibles. Il ne se trouve toutefois pas référencé sur le site administratif général de l'Etat de Vaud dont la convivialité reste limitée pour les jeunes. A la faveur de la mise en place de la Maison des métiers à Crissier et de ses prestations, le support internet de l'orientation scolaire et professionnelle sera complètement revisité (mise en adéquation afin de disposer d'une Maison des métiers à la fois physique et virtuelle)⁴. Par ailleurs, l'attribution du marché public pour la réalisation de la campagne de valorisation de la formation professionnelle est en cours de finalisation, pour une campagne qui débutera en 2025 à destination des jeunes mais aussi des parents et du corps enseignant. Cette campagne est couplée à un projet pilote, porté par l'association Duale, qui présente le parcours de personnes qui, grâce à l'apprentissage, se sont pleinement réalisées dans leur vie professionnelle.

3. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante remercie le Conseil d'Etat pour son rapport intéressant qui la satisfait pleinement. Elle relève en particulier les notions de décloisonnement des milieux professionnels et académiques et d'hybridation des parcours professionnels. De nos jours, les personnes ne restent effectivement plus à vie dans le même métier et embrassent des carrières diversifiées.

Le site internet vaudois dédié à l'orientation scolaire et professionnelle donne satisfaction. Toutefois, la postulante se dit surprise et regrette qu'un lien vers ce site ne puisse pas figurer sur le site officiel de l'Etat de Vaud⁵.

La postulante pose deux questions pour lesquelles elle obtient les réponses qui suivent.

Quelle est la perspective temporelle pour l'ouverture de la Maison des métiers ?

L'horizon temporel est fixé à 2026, 2027 ou 2028, en fonction notamment du budget de l'Etat. L'idéal consisterait à une mise en service de la Maison des métiers courant 2026. Plusieurs services et départements se trouvent concernés puisque plusieurs prestations seront proposées dans le même lieu. La Maison des métiers, avec son guichet ouvert 5 jours par semaine sans nécessité de prise de rendez-vous initial, offrira non seulement de l'orientation scolaire et professionnel mais accueillera aussi un Office régional de placement (ORP) pour les personnes au chômage, une expertise concernant les jeunes susceptibles d'entrer à l'aide sociale (prestations de la Direction de l'insertion et des solidarités – DIRIS) ainsi que l'assistance de l'Office cantonal des bourses. Les discussions sont en cours pour que la Maison des métiers, localisée à Crissier, obtienne le label Cité des métiers.

Peu de contacts existent entre le corps enseignant et les parents concernant l'orientation scolaire et professionnelle des élèves. Des recommandations sont-elles établies pour favoriser les rencontres en 10ème et 11ème année d'école entre enseignant-e-s disposant de la maîtrise de classe et parents au sujet de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves ?

³ <https://zoom-vd.ch>

⁴ A signaler que le site <https://www.orientation.ch> existe toujours. Il s'agit d'un site au niveau suisse, strictement informatif (descriptif des métiers et des exigences requises). Les sites Internet cantonaux d'orientation relèvent davantage de la communication/promotion à destination d'un jeune public.

⁵ <https://www.vd.ch>

En matière d'orientation scolaire et professionnelle, beaucoup de choses sont déployées dans les trois dernières années de l'école obligatoire, ceci dans tous les établissements scolaires. Les deux filières (voie générale – VG et voie pré-gymnasiale – VP) sont concernées de la même manière. Ainsi, cette année, 9% des jeunes en VP ont choisi une formation professionnelle, contre 7% les deux dernières années. L'idée n'est pas de pousser à la formation professionnelle et d'opposer les voies existantes. La victoire consiste à ce qu'un peu plus de jeunes dans le canton de Vaud opèrent à 15 ans un choix concernant leur avenir scolaire et professionnel.

4. DISCUSSION GENERALE

Comment améliorer le contact entre le corps enseignant et les parents concernant l'orientation scolaire et professionnelle des élèves ?

L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) vit une refonte. En la matière, tout lien avec les parents est bon à tisser. Ainsi, la campagne de valorisation de la formation professionnelle qui va bientôt débiter s'adresse aussi aux parents et au corps enseignant. Les contacts entre ce dernier et les parents sont encouragés mais ne présentent pas de caractère obligatoire. En effet, les enseignant·e·s ne peuvent pas se transformer en orienteurs qui sont des professionnel·le·s spécifiques. Le corps enseignant peut ne pas se sentir habilité à endosser un rôle d'orientation. Les discussions avec les parents en matière d'orientation des élèves relèvent dès lors du bon vouloir du corps enseignant. A signaler que la question de l'orientation des élèves doit se poser dès le début du cycle III du secondaire I et pas seulement en 11ème année Harmos. En effet, l'idée n'est pas de faire des solutions temporaires de transition une filière à part entière mais plutôt d'accélérer l'entrée en formation professionnelle des jeunes qui, structurellement, n'iront pas aux gymnases et de favoriser le passage direct vers une certification professionnelle.

Les enseignant·e·s connaissent les capacités scolaires de leurs élèves. En ce sens, ne sont-ils-elles pas les mieux placé·e·s pour donner des indications générales d'orientation ?

Dans le concret, les choses se montrent fort complexes. Chaque enseignant·e porte un regard singulier sur son élève, et l'orientation n'a rien d'une science exacte. Certains conseils d'orientation se révèlent d'ailleurs erronés a posteriori. Pour mieux définir le contour et les centres d'intérêt d'un·e jeune, un profil de compétences transversales (comportement, soft skills) est en cours de développement. Au-delà du simple carnet de notes qui fournit une appréciation passablement binaire, il s'agit en effet d'utiliser des outils d'orientation qui permettent de mieux cerner les centres d'intérêt et les motivations des jeunes. Le but de tout cela consiste à ce que, comme dans les autres cantons, les jeunes soient capables, à 15 ans, d'opérer un choix et de prendre une orientation pour leur avenir.

Pour la présidente, le projet MAT-EO pourrait être l'occasion d'envisager un renforcement du dialogue entre corps enseignant et parents pour ce qui concerne les élèves moins jeunes.

Existe-t-il des études permettant de déterminer à quel âge un·e jeune dispose des compétences nécessaires pour se projeter dans l'avenir ? Une évolution de cet âge est-elle observable ?

La campagne de valorisation de la formation professionnelle prévoit un questionnaire destiné aux élèves et à leurs parents pour identifier les motivations de chacun·e. Le résultat de l'enquête donnera peut-être quelques pistes sur la question. Ce type de réflexion relève plutôt d'un mandat d'étude octroyé à un institut universitaire, le DEF ne disposant pas à l'interne des ressources nécessaires.

Pour la postulante, l'âge auquel un·e jeune se trouve en mesure de prendre une décision pour son avenir dépend du·de la jeune en question. Il semble ne pas y avoir de règle bien précise en la matière.

Les processus d'évaluation et de sélection ne peuvent pas tout face aux désirs des élèves. A ce titre, plutôt que de valoriser la voie de l'apprentissage en elle-même, n'est-il pas absurde de valoriser la formation professionnelle en mettant en avant qu'elle offre, au bout du compte, la possibilité d'intégrer une haute école ? Une telle façon de faire ne risque-t-elle pas de produire l'effet inverse, à savoir une dévalorisation in fine de la voie de l'apprentissage ?

Le Conseil d'Etat entend bien valoriser la formation professionnelle pour elle-même, sans un mélange des genres qui, finalement, ne convainc personne. A la fin de la scolarité obligatoire, il existe deux manières de suivre des études, une manière académique et une manière professionnelle. Cette évolution du discours se montre bien acceptée.

Les prestations de la Maison des métiers s'ajoutent-elles aux prestations existantes ou certaines prestations existantes seront-elles remplacées par les prestations de la Maison des métiers ?

L'idée est de concentrer les prestations, pas de les doubler. Il est ainsi prévu que la Maison des métiers abrite de même le siège de l'OCOSP pour créer un véritable centre de compétences. Ce siège va être déplacé, sans création d'un siège supplémentaire. Pour l'instant, il manque un peu de ressources humaines dans le domaine administratif afin de lancer l'opération complexe de mise en place de la Maison des métiers. La dotation en ETP (équivalents temps plein) ne constitue pas en soi l'enjeu de la Maison des métiers.

Deux commissaires impliqués, dans leur vie professionnelle, dans le domaine de l'apprentissage mettent en lumière les éléments suivants :

- ☛ L'organisation des SwissSkills (championnat suisse des métiers) dans le canton, refusée par le passé, permettrait plus encore la mise en valeur que la formation duale mérite. Cela dit, le travail du DEF en matière de valorisation de la formation professionnelle est à saluer.
- ☛ En Suisse romande, seulement 60 personnes sont inscrites en première année d'apprentissage de monteur·euse de panneaux solaires. Ce chiffre se montre faible, et l'avenir de ces jeunes après leur apprentissage de 2 ans présente des incertitudes. Aussi, la mise en place de cet apprentissage se montre discutable. Il aurait été peut-être préférable d'allonger de 6 mois l'apprentissage actuel d'électricien·ne de montage ou d'installateur·trice électricien·ne.
- ☛ De nos jours, les jeunes tardent à prendre une orientation et beaucoup trop d'élèves sont placés en école de transition (1 année). Il serait préférable de les inciter à effectuer un stage de longue durée (3 mois) pour susciter des vocations et assurer la relève.
- ☛ Les contrats d'apprentissage tardifs provoquent d'importants problèmes d'enclassement mais aussi de suivi de l'apprentissage par les apprenti·e·s (rattrapage difficile). Dans ces circonstances, le préapprentissage est préconisé. Le préapprentissage constitue une réponse aux jeunes indécis·e·s quant à leur orientation professionnelle et permet de se familiariser, cas échéant, avec plusieurs métiers d'un même domaine.
- ☛ Les communautés de formation – à savoir les associations, pour former un·e apprenti·e, de plusieurs employeurs·euses qui, à eux·elles seul·e·s, ne disposent pas d'une masse de travail ou des ressources suffisantes pour engager un·e apprenti·e – présentent un potentiel intéressant. Les projets pilotes en la matière donnent de bons résultats. La création de réseaux d'entreprises formatrices consiste en la mesure 14 du nouveau plan d'action de valorisation de la formation professionnelle.

5. LECTURE DU RAPPORT

1 – Identification des métiers présentant un risque de pénurie de main d'œuvre qualifiée

Il est noté que Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) dressera un état des lieux de la question.

2 – La pandémie, catalyseur de la valorisation de la formation professionnelle initiale

Le ratio d'apprenti·e·s encadré·e·s par commissaire professionnel·le a massivement été abaissé de 800 à 350. Le cahier des charges des commissaires professionnel·le·s a-t-il changé ?

Non, l'abaissement du ratio a été rendu possible grâce à la multiplication des postes de commissaire professionnel·e. Selon une étude de la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), le ratio d'un commissaire professionnel·e pour 350 apprenti·e·s est considéré comme équilibré. Avec un ratio de 800, on se trouvait plus en situation de « chirurgie de brousse » que de « médecine spécialisée ».

3 – Un nouveau plan de valorisation de la formation professionnelle ambitieux

Qu'advient-il du projet LIFT ?

Le programme LIFT prévoit au minimum trois expériences de trois mois de découverte en entreprise du monde du travail, à raison de 2 à 3 heures par semaine, hors temps scolaire, généralement le mercredi après-midi, entre la 9ème et la 11ème année de la scolarité obligatoire. Ce programme continue de se déployer. Il consiste en la mesure 7 du nouveau plan d'action de valorisation de la formation professionnelle.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité.

Ecublens, le 28 avril 2025

*La présidente :
Sylvie Pittet Blanchette*